

POLITIQUE DE GARANTIE

Les produits TOTAL TOOLS commercialisés par TOTAL TOOLS MAROC bénéficient d'une garantie limitée de 12 mois à compter de la date figurant sur la facture ou le bon d'achat.

Pendant la période de garantie, TOTAL TOOLS MAROC s'engage à réparer ou remplacer, selon son diagnostic, toute pièce présentant un défaut de fabrication ou un vice de matériau.

● **LA GARANTIE COUVRE**

- Les défauts de fabrication.
- Les défauts de montage d'origine.
- Les dysfonctionnements survenant dans le cadre d'une utilisation normale du produit conformément aux recommandations du fabricant.

● **LA GARANTIE NE COUVRE PAS**

- Les accessoires, consommables et pièces d'usure.
- Les lames, disques, forets, embouts, batteries, chargeurs, filtres, courroies, balais de charbon, joints, roulements et autres composants soumis à une usure normale.
- Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, négligence ou surcharge de l'appareil.
- Les dommages causés par les chocs, chutes, infiltrations d'eau, incendies ou catastrophes naturelles.
- Les détériorations dues à une alimentation électrique non conforme ou à des surtensions.
- L'usure normale liée à l'utilisation du produit.
- Les interventions réalisées par des personnes ou ateliers non agréés.
- Les produits ayant été démontés, modifiés ou réparés sans autorisation du service après-vente TOTAL TOOLS MAROC.
- Les défauts résultant d'un manque d'entretien ou d'un entretien inadapté.

● **CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE**

- La présentation de la facture d'achat est obligatoire.
- Le produit doit être remis complet pour diagnostic.
- Le service après-vente se réserve le droit de vérifier la conformité des conditions d'utilisation avant toute prise en charge sous garantie.
- Les frais de transport du produit vers le centre SAV sont à la charge du client.

● **EXCLUSIONS SUPPLÉMENTAIRES**

- Numéro de série illisible ou supprimé.

- Modification du produit ou utilisation non conforme à sa destination.
- La garantie est automatiquement annulée dans les cas suivants :
 1. Utilisation dans des conditions professionnelles extrêmes non prévues par le fabricant.
 2. Dommages causés par la corrosion, l'humidité excessive ou les agents chimiques.

- **SERVICE APRÈS-VENTE**

16, rue Zoubir, à l'intersection de la ruelle 16, quartier Al-Wulfa

Pour toute demande d'information, de conseil ou pour toute réclamation, notre équipe SAV est à votre disposition.

07 66 73 21 82

Merci de votre confiance.